



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers représentés : 5  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt et un mai deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents :** Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Héléne LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir :** Gérard JOURDAIN a donné pouvoir à Sarah MICHON, Christine GUILLOTEAU a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Didier RETAILLEAU a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Yvon BRIANCEAU a donné pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST.

**Absents :** Corinne BRAUD, Sarah RENAUD, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Sarah MICHON a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

**D27052024\_02 : Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances, expose qu'une demande exceptionnelle a été déposée par l'USTT Les Achards (Club de Tennis de Table) dans la perspective d'adapter un chariot de rangement et de transport.

A l'appui de sa demande, l'USTT fait valoir que l'association ainsi que ARA utilisent conjointement le matériel de tennis de table entreposé à la salle OMEYER et qu'afin d'organiser le rangement de ce matériel, pour libérer de l'espace mis à disposition des autres associations utilisatrices de la salle, le rangement a été concentré dans un seul espace avec le matériel du badminton (hormis les tables de tennis de tables). C'est pourquoi, l'aménagement d'un chariot de rangement, d'ores et déjà récupéré, permettrait de faciliter le rangement des séparations.

Le matériel étant utilisé par les acteurs associatifs et scolaires de la commune, l'USTT sollicite le financement de ces aménagements, chiffrés à 1314,70€, par une subvention communale.

Le bureau municipal propose un montant de subvention à hauteur de 1 000€.

Madame Lynda PRUVOST précise qu'il s'agit aussi de faciliter le transport dans la salle qui est grande. Monsieur Sylvain MONIOT-BEAUMONT estime que le prix est élevé. Madame Lynda PRUVOST indique qu'il est nécessaire de bien sécuriser le chariot et qu'il y a un coût de manutention pour son aménagement.

Madame Pauline CAILLONNEAU demande quel est le budget de l'association et pourquoi il est proposé 1 000€ et non la totalité sollicitée. Madame Lynda PRUVOST précise que le chariot est la propriété de l'association l'USTT mais sera mis à disposition d'autres associations et de scolaires.

Monsieur Michel VALLA intervient pour rappeler que la municipalité des Achards a toujours soutenu le sport tout en responsabilisant les associations avec des participations aux frais.

Monsieur Sylvain MONIOT-BEAUMONT s'interroge sur le devenir du matériel en cas de disparition de l'association et s'il n'est pas possible de considérer le chariot comme faisant partie du bâtiment. Monsieur Michel VALLA estime qu'il s'agit d'un rapport gagnant-gagnant.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association USTT au titre de l'année 2024.

La secrétaire de Séance,

Sarah MICHON



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 03/06/2024,  
Au registre